



**FICHE DE POSTE**  
*Adjoint du surveillant général*  
*(Agent de maîtrise, strate III)*

L'établissement Saint-Jean de Passy est fondé en 1839 par les Frères des Écoles Chrétiennes. Il s'appelle alors le Pensionnat de Passy et deviendra Saint-Jean de Passy en 1933. C'est à travers une histoire longue de 180 ans que nous retrouvons le fondement d'une Ecole qui recherche l'excellence dans la formation de ses élèves : une formation intellectuelle, humaine et spirituelle.

L'adjoint du surveillant général, gère en lien avec le surveillant général une équipe d'une quarantaine de surveillants. Il est sous son contrôle et sa responsabilité. Il sait diriger des équipes sur le terrain. Méthodique, organisé et adaptable sont les principaux atouts de l'adjoint du surveillant général. D'un naturel bienveillant, à l'aise avec le rythme scolaire, il a une appétence pour les relations humaines. Une bonne connaissance d'excellence est impérative.

Il travaille dans un état d'esprit respectueux du caractère propre d'une Institution catholique et dans la pleine adhésion au projet éducatif et pastoral de l'établissement.

Horaires de travail : Lundi/Mardi/Jeudi/vendredi et Samedi à temps plein. Ce poste est en cohérence avec la convention collective de l'enseignement catholique qui en gère le cadre. Un temps plein se fait sur 1 558 heures par an. Les repas font l'objet d'un traitement par avantage en nature.

**Mission 1 : Fonction d'animation (60%) fonction n°16**

- Il établit quotidiennement les ajustements des emplois du temps de la surveillance générale
- Il transmet les emplois du temps aux surveillants
- Il est en charge de l'affectation aux différents postes des surveillants à chaque début de vacation
- Il organise et anime les activités complémentaires à vocation éducative, culturelle, pastorale ou tout simplement des activités de loisirs

**Mission 2 : Fonction de prise en charge d'un groupe d'élèves (30%) fonction n°14**

- Il prend en charge dans un cadre prédéfini (salle de travail, cour, déplacement extérieur...) un groupe d'élèves.
- Il assure leur sécurité et la conformité de leur comportement avec des règles de vie collectives et instructions particulières
- Il peut prendre en charge des permanences et de la surveillance de cours ou de restauration

**Mission 3 : Fonction encadrement de la vie scolaire (10%) fonction n°19**

- Il prend en charge l'organisation et le fonctionnement de la vie scolaire, encadre, accompagne et assure la coordination des différents intervenants de la vie scolaire
- Il est l'interface entre la vie scolaire et l'ensemble de la communauté éducative, il traite les demandes des préfets

Précisions complémentaires sur le poste :

Adressez votre lettre de motivation, CV et références à l'attention de Madame Marie-Sophie TESTU (RRH) [ms.testu@saintjeandepassy.fr](mailto:ms.testu@saintjeandepassy.fr) ou au 01 44 30 26 00